

AUX PARENTS DES ELEVES DU COLLEGE – RENTREE 2019

Les vacances à peine commencées, il nous faut prévoir dès à présent la reprise des classes. Nous vous communiquons maintenant les renseignements nécessaires pour la nouvelle année scolaire.

LA RENTREE

Classes de 6^e : Une **PRERENTREE** est organisée pour les **6^e**, le **vendredi 30 août de 14 h à 16 h**. Rendez-vous dans les salles de 6^e du collège pour rejoindre leur professeur principal. Un café sera offert aux parents par l'A.P.E.L.

De la 6^e à la 3^e : Nous accueillerons **TOUS** les élèves le **lundi 2 septembre 2019 à 8 h 40**. La rentrée en classe des élèves se fera avec leur professeur principal, un café sera offert aux parents par l'A.P.E.L. au niveau du bâtiment secrétariat.

Le jour de la rentrée, les élèves n'apporteront qu'un cartable avec 1 cahier, 1 trousse et des stylos.

QUELQUES INFOS

- ↳ **AGENDA** : le collège fournit à tous les élèves un agenda – carnet de liaison.
- ↳ **MODIFICATION DE STRUCTURE POUR LA RENTREE 2019** : 2 classes de 6^e, 2 classe de 5^e, 1 classes de 4^e dédoublée (sauf en EPS), 2 classes de 3^e.
- ↳ **TRANSPORT SCOLAIRE** : Le Conseil Général de la Manche prend en charge l'organisation des transports scolaires. Pour toute information, vous devez vous renseigner auprès du Conseil Départemental de la Manche (service Manéo 02.22.55.00.10 ou sur internet).
- ↳ **Rappel** : Afin d'assurer la sécurité des transports, **il est impératif que les élèves restent assis et calmes pendant les trajets et doivent porter un gilet fluorescent**. Au cas où les chauffeurs auraient à se plaindre de l'attitude d'un élève, l'organisme responsable des transports serait averti et des sanctions seraient prises.
- ↳ **LIVRES CONSERVES PENDANT LES VACANCES** : les élèves qui ont souhaité conserver des livres pendant les vacances pour les révisions doivent être rendus **le 29 août avant 16 h**, faute de quoi nous nous verrions dans l'obligation de les facturer.
- ↳ **LIVRES DE CLASSE** : les livres scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves de toutes les classes. Ils sont remis aux élèves le jour de la rentrée. Il vous sera demandé de **donner au professeur principal, le jour de la rentrée, un chèque de caution de 15 euros** (qui ne sera pas encaissé) et qui vous sera restitué ou détruit en fin d'année si les livres sont rendus en bon état.
- ↳ **LES LOTS DE FOURNITURES** : Les lots commandés en juin seront disponibles et à retirer **impérativement** avant la rentrée du 2 septembre : jeudi 29/08 matin 9 h – 12 h et vendredi 30/08 après-midi 14 h – 16 h 30.
- ↳ **ASSURANCES** : Dans votre intérêt, une assurance « individuelle accident » (IA) est prévue par l'établissement. Ainsi, tous les élèves ont la même assurance avec des garanties répondant aux problématiques du cadre scolaire. Les avantages principaux sont :
 - Votre enfant est assuré 24h/24, 365 jours/an pour toutes les activités proposées
 - Un tarif négocié (nous vous invitons à vous rapprocher de votre assurance pour comparer et la résilier si nécessaire)
 - Une gestion simplifiée en cas d'accident (déclaration par l'établissement)
 - Une protection accrue étudiée pour le contexte scolaire (optique, orthodontie, auditif, e-réputation, ...)

Si la famille ne désire pas cette proposition, un courrier écrit, accompagné d'une attestation de moins d'un mois de l'assurance choisie doit être transmis avant le 15 septembre 2019, et également pour chaque sortie scolaire (obligation suite à la loi Hamon).

DATES A NOTER

- ↳ Réunions avec le professeur principal :
 - Mardi 10 septembre à 17 h pour les 6^e et les 5^e
 - Lundi 16 septembre pour les 4^e et les 3^e
- ↳ Séjour de cohésion pour les 6^e à Siouville : jeudi 26 et vendredi 27 septembre
- ↳ Réunion parents/professeurs :
 - 6^e : Lundi 14 octobre à partir de 16 h 45
 - 5^e : Mardi 19 novembre à partir de 16 h 45
 - 4^e : Jeudi 28 novembre à partir de 16 h 45
 - 3^e : Lundi 20 janvier à partir de 16 h 45
- ↳ Stage pour les 3^e : du lundi 6 janvier au vendredi 10 janvier 2020
- ↳ Stages pour le dispositif « Réussir autrement »
 - Mercredi 13 novembre au vendredi 15 novembre
 - lundi 6 janvier au vendredi 10 janvier
 - lundi 6 avril au vendredi 10 avril

- ↳ **MODES DE PAIEMENT :** Vous pouvez régler en espèces, par chèque établis à l'ordre du Collège Notre Dame ou par prélèvement automatique. Il vous est possible d'effectuer un premier versement pour le 15 septembre afin d'étaler le règlement du 1^{er} trimestre qui se compose de 4 mois (merci de se rapprocher de la comptabilité). Nous prions les familles qui auraient besoin de conditions particulières, de prendre contact avec le Chef d'Etablissement ou la comptable qui sont à leur disposition pour en examiner les modalités.

↳ **AIDES :**

- ↳ Bourses nationales (en fonction des revenus 2017)
- ↳ Bourses départementales
- ↳ Fonds social collégien et Fonds social cantine (en fonction des revenus et des changements de situation récents)
- ↳ Aide à la gratuité (si les revenus voisinent le RSA)

En début d'année, les barèmes vous seront transmis par les enfants. Si vos revenus sont dans les fourchettes proposées, vous pouvez demander à l'accueil un dossier à compléter. Nous le transmettons ensuite aux services compétents. Les sommes allouées sont versées à l'école pour versement aux familles ou dégrèvement de la facture.

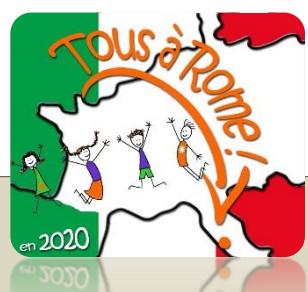
INFORMATIONS PRATIQUES

- ↳ **ETUDE : (gratuite)** Le matin : 8 h 00 – 8 h 30 & Le soir : 16 h 30 – 18 h 00
- ↳ **CERTIFICAT DE SCOLARITE :** il sera établi sur demande.
- ↳ **PHOTO SCOLAIRE :** elle aura lieu le mardi 10 septembre. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, vous voudrez bien nous le signaler par écrit avant cette date (le fait que votre enfant soit pris en photo ne vous engage en aucun cas à l'acheter).
- ↳ **MEDICAMENTS :** l'établissement n'ayant pas d'infirmière, aucun médicament ne peut être distribué aux élèves. En cas de traitement particulier, il faut s'adresser à l'accueil.
- ↳ **ABSENCES :** Toute absence prévue ou imprévue doit être obligatoirement signalée à l'accueil de l'établissement par téléphone ou par mail avant 10 h. A son retour, l'élève doit passer à l'accueil avant son entrée en classe avec un bulletin d'absence (carnet de liaison) complété et signé par les parents.
- ↳ **A.P.E.L. :** l'Association des Parents d'Elèves du Collège Notre Dame vous invite à la rejoindre et à vous engager dans la vie de l'établissement suivant votre disponibilité. Une réunion sera organisée en début d'année scolaire.
- ↳ **PASTORALE :** Les renseignements seront donnés à la rentrée.
- ↳ **CAHIER DE TEXTE ET NOTES EN LIGNE :** Les renseignements et codes d'accès seront donnés à la rentrée.
- ↳ **SITE INTERNET et communication par mails :** <http://notredame-saintpierreeglise.fr/>
Dans une démarche écologique, nous favorisons l'envoi de circulaires par mail (notredame.saintpierre@orange.fr ou secretariatnotredame50330@gmail.fr). Merci de nous indiquer tout changement d'adresse.
- ↳ **PRESENCE DES ELEVES :** Afin de garantir la sécurité des élèves et leur assurer un temps de travail optimal, les élèves n'ont pas la possibilité de quitter l'établissement en début ou fin de journée sur les heures d'étude. La présence des élèves est obligatoire de 8 h 40 à 16 h 30.
- ↳ **ACTIVITES DU MERCREDI APRES-MIDI (Association Sportive, Théâtre, Danse, Retenue...)** : les élèves n'ont pas le droit de sortir de l'établissement pendant la pause déjeuner du midi. Ils doivent prévoir leur pique-nique.

Séjour à ROME

Le projet pédagogique de l'année « Tous à Rome » se prépare. Voici quelques précisions sachant que nous vous communiquerons davantage d'informations à la rentrée :

- ↳ Date : du 9 mars (départ dans la nuit du dimanche) au 13 mars 2020 (retour dans la nuit du vendredi)
- ↳ Nb de personnes : 160 avec les accompagnateurs
- ↳ Transport :
 - Bus jusqu'à Paris
 - Avion : Paris-Rome (Compagnie Vueling, 1 seul avion pour 2 h de trajet)
- ↳ Hébergement : Dans Rome, Maison des Salésiens

HORAIRES JOURNALIERS DES ELEVES

MATIN :	8 h 40 à 12 h 35	lundi, mardi, jeudi, vendredi
APRES-MIDI :	13 h 30 à 16 h 30	lundi, mardi, jeudi, vendredi
MERCREDI MATIN :	8h 40 à 12 h 35	pour les 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e

Les heures de retenues seront programmées le mercredi après-midi de 13 h à 14 h 30

(Sachez que l'Equipe Educative privilégiera toujours le dialogue avec l'enfant et sa famille. Toutefois en cas de sanction, dans une relation de confiance, nous vous demandons une étroite collaboration et nous ne pourrons accepter de report des sanctions).

HORAIRES DU SECRETARIAT-COMPTABILITE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h – 12 h & 13 h 30 – 17 h 15 / Mercredi : 8 h – 12 h / Samedi : 9 h – 12 h

Nous vous souhaitons ainsi qu'à vos enfants, d'agréables vacances et vous remercions pour la confiance que vous nous accordez par l'inscription ou la réinscription votre enfant dans notre établissement.

M. Picquenot, Chef d'Etablissement